NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE

UN/SA COLLECTION

Distr.
LIMITEE

T/PET.4/L.68
7 novembre 1959
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DU FON DE KOM CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION BRITANNIQUE

(Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Sous couvert du Secrétaire général — Laikom - Kom
A l'Assemblée générale des Nations Unies — Bnum - B'da
New York — 13/9

PETITION DU FON A L'ONU
NEW YORK

La conférence des chefs de la division de Mamfe à laquelle les chefs traditionnels prennent part n'a pas réussi à atteindre ses objectifs : déterminer les questions qui seront demandées au cours du plébiscite. On espère que l'Assemblée générale des Nations Unies ne manquera pas de décider des questions qui seront posées à la population pendant le plébiscite, quelles qu'elles puissent être. Les questions qui seront posées devraient porter principalement sur les fins que se proposent les deux parties. Les questions ne devront défavoriser aucun parti (K.N.C./K.P.P. - K.N.D.P.). M. ENDELEY s'est fait l'avocat du maintien de l'association avec la Nigeria lorsque la Nigeria deviendra indépendante et le K.N.D.P. s'est fait l'avocat de la séparation et de la réunification avec le secteur français du Cameroun.

En toute équité et dans l'intérêt de la prospérité future du Territoire, les questions devraient être les suivantes :

1. Voulez-vous continuer à rester associés à la Nigeria lorsqu'elle accédera à l'indépendance ou désirez-vous vous en séparer et vous unir à nouveau avec le territoire du Cameroun sous administration française?

Cette question et ce choix sont ... en vérité équitables car ils répondent aux buts que se proposent les deux parties; de cette façon également, l'avenir du Territoire sera fixé.

Moi, le Fon de Kom forme le souhait que vos discussions se poursuivent dans un esprit libéral et que vos décisions soient guidées par Dieu.

Signé : FON (empreinte du pouce)